

Questionnaire Attentes Stagiaires

Vous venez de lire le programme de la formation.
Merci de répondre à ce questionnaire qui fournira
des informations utiles aux formateurs animant le
stage, leur permettant d'adapter la formation au
plus près de vos besoins.

1. avez-vous déjà suivi une formation sur ce
thème ?

- non
 oui Laquelle ?
 Quand ?

2. vos 2 principales questions sur ce thème ?

- 1 :
2 :

3. en quelques mots, comment définiriez-vous la
production intégrée ?

.....
.....
.....

4. avez-vous un projet à venir sur le moyen ou
long terme qui fera appel à la production
intégrée ? Précisez :

.....
.....
.....

5. vos suggestions :

.....
.....

Les financeurs de nos formations :



Modalités pratiques

Dates :

- 18 février 2014
- 10 mars 2014
- 13 mai 2014

Durée :

21 heures

Animateur :

- Conseiller Agronomie-Environnement de la
Chambre d'Agriculture des Ardennes

Intervenant :

- Conseiller Réseau Dephy Ecophyto de la
Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Conseiller Agronomie-Environnement de la
Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Technicien du GDA du Rethélois

Lieu :

- LEGTA de Rethel
- Visite d'une exploitation et de parcelles

Le repas de midi pourra être pris en commun et
restera à charge de chaque participant.

Tarif de la formation :

Ayant droit VIVEA : 90 €
Autre public : 250 €



Règlement à l'inscription et au plus tard le 1er
jour de la formation.



CONCEVOIR SON SYSTÈME DE CULTURES ECONOME EN INTRANTS



Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 avenue du Petit Bois
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél : 03.24.56.89.40. Fax : 03.24.33.50.77.
Mail : cda.08@ardennes.chambagri.fr

Objectifs de la formation :

- Etre capable de reconnaître les bio agresseurs (adventices, maladies, ravageurs)
- Etre capable de mettre en place des leviers agronomiques préventifs pour la gestion des adventices, maladies et ravageurs
- Etre capable d'adapter son programme de traitements en fonction des bio agresseurs présents et de leur pression sur les cultures concernées

Public visé :

Tout agriculteur du département des Ardennes, en particulier ceux engagés dans des mesures agro-environnementales à enjeu spécifique eau.

Méthode pédagogique :

- Projections et travaux de groupe en salle
- Reconnaissance des adventices/maladies/ravageurs sur le terrain
- Analyse de situations
- Echanges et partages d'expériences

Programme de la formation

- Jour 1, en salle :
 - présentation des différentes méthodes de contrôle ou de lutte contre les bio agresseurs.
 - présentation des principaux bio agresseurs.
- Jour 2 :
 - visite d'exploitation en système de production intégrée et reconnaissance des adventices sur le terrain.
- Jour 3 :
 - reconnaissance bio agresseurs sur le terrain et mise en situation (en salle).

Conditions générales des formations

Préambule

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.

Public

Sauf mention contraire, le public inclut tous les chefs d'exploitations agricoles, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux, les personnes engagées dans le parcours installation.

Pré-requis

Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

Sanction

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Tarifs et modalités de règlement

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter.

Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Ardennes, ou au plus tard à l'ouverture de la session.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être organisés et proposés par le responsable de stage, mais sont à la charge de chaque participant.

En cas de non-participation à la formation, la Chambre d'Agriculture des Ardennes se réserve le droit d'encaisser le chèque égal au montant de l'inscription.

Modalités d'inscription

Si une session vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage ou la personne contact.

L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé qui est envoyé avant le début de la formation.

L'inscription est définitive après signature du contrat de formation et réception du règlement.

Horaires

Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (journée de formation VIVEA = 7 heures). Les horaires peuvent être modifiés et sont précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

Besoin d'une information, ou simplement une question, contactez le responsable de stage ou la personne référencée comme contact.

Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Certaines modifications sont possibles.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est engagée dans une démarche de certification de « services aux entreprises agricoles et aux acteurs des territoires ».

Coupon à détacher et à renvoyer par retour du courrier pour l'inscription à la formation « Concevoir son système de culture économe en intrants »

*M—Mme :

*Société :

*n° SIRET :

*Adresse :

.....

.....

*CP :

*Commune :

*Tél :

Fax :

Email :

*Date de naissance :

*Statut :

chef d'exploitation conjoint collaborateur

aide familiale cotisant de solidarité

autre

Date :

Signature :

* Ces mentions sont obligatoires pour l'enregistrement de votre inscription

Chambre d'Agriculture des Ardennes
Emilie MEHEE
15 rue du Château — Villers-Semeuse
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES
03.24.33.89.68.
emilie.mehee@ardennes.chambagri.fr